



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2022



FOIRE INTERNATIONALE

Un nouveau titulaire du contrat de concession pour la période 2023-2027

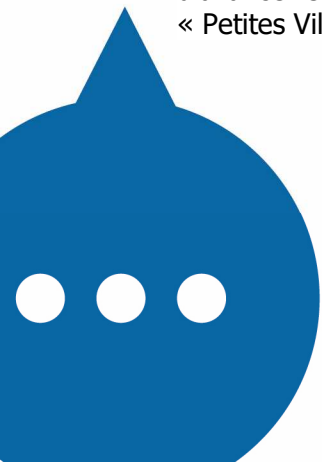
Alors que vient de s'achever la délégation de service public attribuée à la sas Lab Event Factory pour l'organisation de la foire internationale art et antiquités sur la période 2017-2022, le Conseil Municipal a approuvé mardi 29 novembre 2022 le choix du Syndicat National du Commerce de l'Antiquité de l'Occasion et des Galeries d'Art moderne et contemporain (SNCAO-GA) comme nouveau titulaire du contrat de concession de service public. Ce contrat concerne la gestion et l'exploitation des foires internationales Art et Antiquités pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Dans ce cadre, le concessionnaire réunira et mettra en œuvre tous les moyens matériels et humains permettant la gestion et l'exploitation des foires et en assumera risques et profits. Rendez-vous à Pâques 2023 pour la première foire organisée par le SNCAO-GA.

SERVICE PUBLIC

Modernisation de l'éclairage public dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE)

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'apprête à s'engager dans un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur dix ans pour la modernisation et la maintenance de son éclairage public. Figurent également au cœur de ce contrat la pose des illuminations des fêtes de fin d'année et la maintenance des éclairages sportifs publics. Ce CPE a pour objectifs de réduire la consommation énergétique municipale et de renouveler le parc. Pour permettre le lancement de ces travaux évalués à un montant de 2,8 millions d'euros sur les deux premières années du CPE, le Conseil Municipal a ouvert, le 29 novembre 2022, une autorisation de programme et des crédits de paiement qui permettent de planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnelle et logistique. Cette procédure favorise une gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen-terme.

À noter, pour financer ce programme de modernisation, des demandes de subventions seront adressées à l'État, au travers de dispositifs tels que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou Fonds Vert, ainsi qu'au Département de Vaucluse dans le cadre du Contrat « Vaucluse Ambition ». Un financement sera également sollicité auprès de la Banque des Territoires, sous forme d'avance remboursable avec un taux d'intérêt à 0 %. Un dispositif accessible grâce à la labellisation « Petites Villes de Demain » obtenue par la Ville en 2021.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2022



ENFANCE

La Maison de la petite enfance devient municipale

Créée en 1986, l'association La Maison de la petite enfance a ouvert dans la foulée un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) où les enfants de moins de 4 ans y sont accueillis avec leurs parents, grands-parents ou adultes référents. Cessant son activité, l'association passe le relai de la gestion du LAEP à la Ville qui, à compter du 1^{er} janvier 2023, s'engage à assurer la continuité de ces actions dans le cadre de sa politique de soutien à la parentalité et de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec l'appui financier de la CAF de Vaucluse et de la MSA Alpes Vaucluse.

ENVIRONNEMENT

Signature d'un 3e contrat de rivière "Les Sorgues"

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est engagée le 29 novembre 2022 à soutenir les objectifs et la stratégie d'un 3e contrat de rivière « Les Sorgues » porté par le Syndicat Mixte Bassin des Sorgues (SMBS) et qui vise, de façon concertée avec de nombreux acteurs locaux publics et privés, à gérer la rivière à une échelle cohérente, en prenant en compte toutes ses facettes (qualité, usages, risques etc.) et en rassemblant tous les acteurs locaux interagissant avec la Sorgue. Deux précédents contrats de rivière avaient été signés et mis en œuvre depuis 2000. Un 3e contrat permettra de prolonger l'action engagée, s'adapter aux nouveaux enjeux, s'ouvrir davantage aux différents acteurs du territoire et poursuivre la dynamique d'un contrat de rivière innovant et créatif.

Retrouvez très prochainement l'intégralité des délibérations ici

www.parutions-islesurlasorgue.fr

